

Séance du mardi 12 juillet 2022

Date de la convocation : 02/07/2022

Membres en exercice : 7 L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,  
Présents : 7  
Votants : 7 **Présents :** Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK  
**Représentés :**  
**Excusés :**  
**Absents :**

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE\_2022\_023 - Objet : DM numéro 1 subvention classe de mer

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts pour la subvention au sou des écoles pour la classe de mer avaient été prévus à l'article 6558 et doivent être pris sur l'article 6574.  
Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6558	Autres contributions obligatoires	-500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses le réajustement des comptes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 12 juillet 2022  
Le Maire

